

MINISTERE DE
L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE
DE LA POLICE JUDICIAIRE

DIVISION NATIONALE
ANTI-TERRORISTE

n° 144/311

AFFAIRE

C/... X

Assassinats en relation avec une
entreprise terroriste.

OBJET

Seconde déposition de l'ex-
lieutenant-colonel des "F.A.R".
Cyprien KAYUMBA.



Handwritten signature/initials

PROCES VERBAL

D6671
(3 p.)

L'an deux mille trois
Le cinq juin
à quatorze heures quinze

NOUS: Jean-Marc COUSYN,
Lieutenant de gendarmerie, Officier de liaison
en fonction à la division nationale anti-terroriste
de la Direction Centrale de la Police Judiciaire

Officier de Police Judiciaire en résidence à PARIS, -----
--- Agissant en vertu et pour l'exécution de la commission rogatoire délivrée le
3 octobre 2000 par monsieur Jean-Louis BRUGUIERE, Premier vice-
président chargé de l'instruction et monsieur Jean-François RICARD, Premier
juge d'instruction au tribunal de grande instance de PARIS, relative à
l'information n° 1341 suivie contre X... du chef d'assassinat en relation avec
une entreprise terroriste, -----
--- Vu les articles 81, 151 et suivants du code de procédure pénale, -----
--- En collaboration avec le chargé de mission Pierre PAYEBIEN affecté au
service, -----
--- Avis préalablement donné à Monsieur le Procureur de la République à
ORLEANS (Loiret), -----
--- Nous trouvant au domicile de Monsieur Cyprien KAYUMBA
déjà identifié lors de sa déposition en date du
29 mars 2000 qui, connaissance prise de notre mission et serment prêté dans
les formes de droit dépose comme suit:-----
--- "Je me nomme Cyprien KAYUMBA, né en 1955 à RUSASA commune de
KIBALI au Rwanda, résidant actuellement 8, rue Maurice Berger à ORLEANS
et ce depuis le 1^{ER} septembre 2002.-----
--- Comme je vous l'avais déjà déclaré lors de ma précédente audition, j'ai
quitté le RWANDA en Avril 1994 et par la suite, je ne suis jamais retourné au
RWANDA. J'avais le grade de lieutenant-colonel.-----
--- Lorsque j'étais en activité, j'étais responsable des services financiers au
ministère de la Défense et ce depuis 1988.-----
--- Mes supérieurs hiérarchiques ont été les suivants: Mon supérieur
hiérarchique était le ministre de la défense dont le dernier était M. Augustin
BIZIMANA.-----
--- A mon niveau, ma mission consistait à la gestion, l'élaboration et
l'exécution du budget de la défense. Je précise que je n'avais pas le pouvoir
de signature pour ordonnancer les dépenses. Ceci étant de la responsabilité du
ministre lui-même.-----
--- Question: Quels étaient les principaux Etats auprès desquels le ministère de
la Défense du Rwanda effectuaient ses achats d'armes et de munitions ? -----
--- Réponse: Il y avait l'Afrique du Sud, l'Egypte, la Belgique, la France, la
Chine et la Pologne.-----
Il s'agissait de marchés de gouvernement à gouvernement ou état à état
comme vous voulez.-----

Handwritten signature

----- Suite de l'audition de Cyprien KAYUMBA -----

-----Deuxième feuillet-----

--- Question: Hormis les marchés d'Etat à Etat, le ministère de la Défense a-t-il effectué des achats d'armes ou de munitions auprès de sociétés privées, si oui lesquels et pour quelles raisons ? -----

--- Réponse: Il y avait effectivement la société Française DYL-INVEST et la société MIL TECH CORPORATION LIMITED. C'est surtout après le début de l'année 1993, suite à l'offensive du FPR pour la prise de la capitale, pour des raisons de crédits, nous avons dû faire appel à ce genre de sociétés. De plus, ces sociétés nous faisaient les meilleures offres.---

--- Question: Quelle était l'autorité qui avait en charge la décision de procéder aux commandes d'armes et de munitions, décrivez nous le cheminement d'une de ces commandes ? -----

--- Réponse: Toutes les propositions de ventes d'armes et de munitions passaient en priorité par le ministre de la défense en personne puis en cas d'accord, celles-ci passaient par mon service afin que je donne un avis technique. L'état major fournissait la liste des besoins au ministre qui en suite orienté celle-ci à mon service. Mon rôle consistait à préparer les appels d'offre qui étaient ensuite visés par le ministre et qui se chargeait de les transmettre auprès des divers fournisseurs.-----

--- Question: Durant votre présence aux services financiers du ministère de la Défense, avez vous été amené à procéder à l'achat ou à la commande de missiles sol-air ? -----

--- Réponse: Ma réponse est formelle, c'est non.-----

--- Question: Nous vous présentons un document de quatre feuillets à l'entête de la société "**TRIVOLI**", dont le siège principal se situait à MONROVIA au Libéria, avec des représentations en Grande Bretagne, Egypte, Autriche et Egypte, avez vous entendu parler de celle-ci et que pouvez vous nous préciser concernant le rapport en date du 17 janvier 1992, du colonel **Laurent SERUBUGA** adressé à Monsieur le ministre de la Défense ? -----

--- Réponse: Je n'ai jamais eu ce document entre les mains en tant que proposition d'approvisionnement. A sa lecture, je constate qu'il émane du G3 c'est à dire le service opération et entraînement de l'état major. A cette époque il me semble que le responsable était le colonel Marcel GATSINZI. Cette lettre devait être orientée à la direction des études et programmes du ministère, service chargé d'étudier ce type de projet. Je ne me souviens plus du nom du chef de ce service à cette époque. Je peux vous dire qu'au niveau de l'exécution de la commande, cette dernière n'a jamais été traitée.-----

Le ministre de la défense de l'époque était le colonel Augustin NDINDILYIMANA. Le chef d'état major adjoint était effectivement le colonel Laurent SERUBUGA et ce depuis 1973. Le président HABYARIMANA cumulant les fonctions de chef d'état et d'état major.-----

Le commandant du bataillon LAA (Antiaérien), à cette époque était le lieutenant colonel Stanislas HAKIZIMANA, assassiné à son retour au RWANDA avec une partie de sa famille.-----

De mémoire, le ministre des finances était M. Enoch RUHIGIRA.-----

En ce qui concerne la société TRIVOLI, le ministère de la défense n'a jamais passé de marché avec elle. Le nom de cette société ne me dit rien. Je n'ai jamais traité avec elle. La réponse de ce document proformat datant du 02/09/1991, il paraît logique que la demande soit antérieure et qu'elle ait été faite soit par le colonel RUSATIRA ou GATSIZNI. Je précise qu'un document émanant du service G3, n'est qu'un document à base d'étude de probabilité. --- Au niveau financier, je suis formel, aucune commande ni règlement n'ont été faits auprès de cette société TRIVOLI.-----



M. Enoch

[Signature]

----- Suite de l'audition de Cyprien KAYUMBA -----

-----Troisième feuillet-----

Je pense que cette étude d'achat de missiles sol-air a résulté du survol de la frontière RWANDO-OUGANDAISE par des aéronefs de la N.R.A. Je présume que les auteurs de cette étude devant cette menace éventuelle d'attaque du territoire RWANDAIS par des moyens aériens avaient envisagé de constituer un système défense antiaérien mobile et en dotation le long de la frontière. Aucune agression n'ayant été commise, je pense que c'est la raison pour laquelle cette étude n'a pas été suivie d'effet. Je rappelle qu'aucun de nos militaires n'a été formé à l'utilisation du missile sol-air et que la proposition que vous m'avez soumise ne prévoit pas la clause d'entraînement du personnel. Pour conclure, je suis formel, aucun achat de missile sol-air n'a été effectué durant mes fonctions au sein du ministère de la défense.-----

--- Après lecture faite par lui-même, monsieur **Cyprien KAYUMBA** persiste et signe le présent avec nous à quinze heure quarante cinq -----

Monsieur **Cyprien KAYUMBA**

l'officier de police judiciaire

